## **REGLES D'IMPUTATION SUR LES TIMESHEETS**

## IDENTIFIER PAR UN COMMENTAIRE TOUTE SITUATION "EXCEPTIONNELLE"

(heures supplémentaires, travail un jour chômé, voyage)

	37 HEURES	FORFAITS JOURS
IMPUTATION HORS CAS PARTICULIER		
Journée de travail habituelle ou repos	3.7h en cas de demi-journée 7.4h en cas de journée entière	4h en cas de demi-journée 8h en cas de journée entière
HEURES SUPPLEMENTAIRES (HS) DU LUNDI AU VENDREDI		
HS du lundi au vendredi	Imputer le nombre d'heures effectué au réel.	n/a
	Identifier dans un <b>commentaire</b> la situation exceptionnelle "heures supplémentaires" et les modalités de compensation souhaitées : "récupération ou paiement"	
TRAVAIL UN JOUR CHOME		
Travail le Samedi, Dimanche ou un jour férié	Imputer le <b>nombre d'heures effectué</b> et identifier dans un <b>commentaire</b> la situation exceptionnelle (travail le samedi, dimanche ou un jour férié et, si plus de 37h par semaine, identifier les modalités de compensation souhaitées : "récupération ou paiement")	Imputer sur le code projet le <b>nombre d'heures de récupération acquises</b> :
		<ul> <li>- 1/2 journée de récupération (4h) à partir de 4h de travail,</li> <li>- 1 journée de récupération (8h) à partir de 8h de travail.</li> </ul>
		Identifier dans un commentaire la situation exceptionnelle "Travail un jour chômé"
VOYAGE		
Voyage en semaine (Hors temps de travail habituel)	Imputer sur le code projet :  - 1/2 journée de récupération (3.7h) à partir de 4h de trajet porte à porte et  - 1 journée de récupération (7.4h) à partir de 8h de trajet porte à porte.  Identifier la situation exceptionnelle "voyage"	n/a
Voyage un jour chômé		Imputer sur le code projet :  - 1/2 journée de récupération (4h) à partir de 4h de trajet porte à porte et  - 1 journée de récupération (8h) à partir de 8h de trajet porte à porte.
	7,0	Identifier la situation exceptionnelle "voyage"
CAS PARTICULIERS  Ciliation and a selectification of the first and a selectification of the selectificat		
Imputation d'un jour de récupération	- Sélectionner le code spécifique pour la récupération : F3001.001.0CL - Imputer le nombre d'heures de récupération utilisées	
<b>Déplacement au Moyen Orient</b> (Travail du dimanche au jeudi)	- Plus besoin d'imputer un jour de CL lorsque le vendredi est chômé - Ne rien imputer le samedi (sauf en cas de travail le samedi) - Imputer le travail du dimanche comme indiqué ci-dessus	